

## Prix Freshfields du meilleur étudiant juriste d'affaires 2026

### Règlement du concours

#### 1. Présentation et objet

- 1.1 Le présent règlement vise à préciser les conditions d'inscription et de participation au Prix Freshfields du meilleur étudiant juriste d'affaires 2026 (le **Concours**) lequel récompense, chaque année, des étudiant(e)s qui se destinent à une carrière d'avocat en droit des affaires et qui sont titulaires d'un Master 1 ou d'un Master 2 ou inscrits en Master 2 de droit (ou de fiscalité). Cet événement, créé en 1989, a pour ambition de renforcer durablement les liens entre les étudiants et les praticiens du droit.
- 1.2 La participation au Concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions et ce, sans aucune réserve. Le non-respect des conditions d'inscription et de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de l'inscription et de la participation.

#### 2. Organisateur

- 2.1 Le Concours est organisé, selon les termes et modalités décrits dans le présent règlement, par le cabinet d'avocats Freshfields LLP (ci-après **Freshfields**), dont les locaux à Paris sont situés au 9 avenue de Messine, 75008 Paris, France.
- 2.2 Le Concours est annoncé sur la page dédiée du site Internet de Freshfields au lien suivant : <https://www.freshfields.com/en/your-career/france/-propos-du-prix-du-meilleur-etudiant-juriste-daffaires>, et sur la page de Freshfields Paris sur le site LinkedIn. Une communication est également faite auprès de contacts dont dispose Freshfields auprès des universités et grandes écoles en France.

#### 3. Conditions de participation et d'inscription au Concours

- 3.1 Le Concours est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique majeure titulaire d'un Master 1 ou d'un Master 2 de droit (ou de fiscalité) ou inscrite en Master 2 de droit (ou de fiscalité) à la date de candidature, ayant une bonne maîtrise des langues française et anglaise. Tout participant doit aussi être prêt et en mesure d'effectuer un stage de trois à six mois à temps plein au sein du cabinet Freshfields dans le cadre de son cursus. Freshfields se réserve le droit de demander à tout moment aux participants de justifier de leur obtention d'un tel Master 1 ou Master 2 ou de leur inscription en Master 2 de droit (ou de fiscalité) et de vérifier à tout moment auprès des établissements concernés l'exactitude des informations fournies par les candidats à Freshfields.

- 3.2** Peuvent s'inscrire au Concours les candidats ayant par ailleurs déposé leur candidature pour un stage au sein du cabinet Freshfields et n'ayant pas encore reçu de réponse positive à cette candidature.
- 3.3** Les participants doivent disposer d'une adresse e-mail valide pour participer au Concours.

#### **4. Déroulement des épreuves et détermination des lauréats**

Le Concours comprendra les phases suivantes :

- (1) une épreuve écrite consistant en un commentaire écrit (le **Commentaire Ecrit**) sur un sujet commun à l'ensemble des candidats, à l'issue de laquelle douze candidats seront présélectionnés pour participer aux épreuves orales ; et
- (2) des épreuves orales qui auront lieu le jeudi 16 avril 2026 (ou à toute autre date communiquée à cette fin par Freshfields) dans les locaux du cabinet Freshfields à Paris comprenant :
  - a) un cas pratique à présenter devant un jury (le **Jury**) par douze candidats présélectionnés à l'issue de l'épreuve écrite ; et
  - b) un entretien individuel avec le Jury, auquel seront invités à participer jusqu'à six candidats sélectionnés à l'issue de l'épreuve de cas pratique et à l'issue duquel le Jury pourra remettre jusqu'à trois prix.

#### **5. Modalités d'inscription**

- 5.1** Les demandes d'inscription complètes doivent être adressées à l'adresse e-mail suivante : [prixfreshfields2026@freshfields.com](mailto:prixfreshfields2026@freshfields.com), et reçues par Freshfields au plus tard à 23h59 le 23 mars 2026.
- 5.2** Toute demande d'inscription vaudra soumission à l'épreuve écrite en vue de la présélection et devra être accompagnée du Commentaire Ecrit (tel que détaillé ci-dessous) conforme aux dispositions qui suivent, d'un curriculum vitae à jour et d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du candidat. Une seule demande d'inscription et un seul Commentaire Ecrit par candidat sont autorisés. Chaque fichier transmis par les candidats devra être nommé comme suit : *Nom\_Prénom\_[Commentaire Ecrit] / [CV] / [Piece\_d\_identité]*.
- 5.3** Toute demande d'inscription incomplète, non conforme ou reçue après la clôture des inscriptions ne sera pas examinée.

#### **6. Jury**

- 6.1** Lors de l'épreuve écrite, les Commentaires Ecrits seront évalués et les candidats seront présélectionnés par des avocats exerçant au sein du cabinet Freshfields LLP à Paris.

- 6.2** Lors des épreuves orales, le Jury sera présidé par un professeur d'université et composé d'un ou plusieurs directeurs juridiques et d'associés du cabinet Freshfields LLP.

## **7. Epreuve écrite et présélection des candidats**

- 7.1** Freshfields communiquera le sujet de l'épreuve écrite, commun à l'ensemble des candidats, à tout candidat qui en ferait la demande par courrier électronique à l'adresse e-mail [prixfreshfields2026@freshfields.com](mailto:prixfreshfields2026@freshfields.com), à l'occasion de toute communication auprès de contacts dont dispose Freshfields auprès des universités et grandes écoles en France, sur la page dédiée au Concours sur le site Internet de Freshfields, sur la page LinkedIn de Freshfields Paris et par tout autre moyen que Freshfields pourrait juger utile. Les candidats sont invités à commenter le sujet par écrit et à soumettre leur Commentaire Ecrit en langue française, sous forme de texte en format Word (.doc ou .docx) et en format .pdf comprenant entre 2500 et 3000 signes (espaces compris) et mentionnant en en-tête les noms et prénoms des candidats.
- 7.2** Le respect des critères d'éligibilité à l'inscription et des consignes prescrites ci-dessus, en ce compris le respect des nombres minimum et maximum de signes, est impératif et seules les candidatures et les Commentaires Ecrits respectant les conditions du Concours pourront faire l'objet d'une revue par le jury de présélection.
- 7.3** Les candidats sont autorisés à recourir à toutes sources utiles pour l'élaboration de leur Commentaire Ecrit ; l'usage de l'intelligence artificielle n'est pas éliminatoire mais les candidats y ayant recours sont invités à le faire avec discernement et dans le respect des législations applicables et des consignes données par Freshfields notamment par le présent règlement.
- 7.4** Les curriculum vitae et les Commentaires Ecrits seront revus par des avocats exerçant au sein du cabinet Freshfields LLP à Paris, et ceux-ci procéderont à une présélection souveraine de douze candidats sur la base de leur dossier et de la qualité de leur Commentaire Ecrit. Cette présélection n'est pas susceptible de recours.
- 7.5** Seuls les candidats ainsi présélectionnés seront contactés début avril 2026 par Freshfields en vue des épreuves orales.

## **8. Epreuves orales et sélection des lauréats**

- 8.1** Le jeudi 16 avril 2026 (ou à toute autre date communiquée à cette fin par Freshfields), les candidats présélectionnés seront évalués en deux temps par le Jury dans les locaux du cabinet Freshfields à Paris comme suit :
- (1) le matin, le Jury proposera un cas pratique juridique aux candidats, qui, par groupe de deux, le prépareront et le présenteront au Jury. Le Jury sélectionnera parmi les douze candidats jusqu'à six candidats qui seront admis à participer aux entretiens individuels ;

(2) l'après-midi, les candidats ainsi désignés par le Jury seront reçus en entretien individuel par le Jury.

**8.2** Les épreuves orales se dérouleront en français, le Jury se réservant toutefois le droit de vérifier à tout moment la bonne maîtrise de la langue anglaise par les candidats.

**8.3** A l'issue des entretiens individuels, le Jury pourra remettre jusqu'à trois prix.

**8.4** Le Jury désignera souverainement, à l'issue de chaque étape des épreuves orales, les candidats dont il aura reconnu non seulement d'excellentes qualités de juriste, mais aussi une bonne capacité à exposer leurs idées avec conviction et clarté et un esprit critique et d'entreprise.

Les décisions du Jury se fonderont sur une appréciation globale du dossier de candidature et de la performance de chaque candidat lors de l'épreuve écrite et à chaque étape des épreuves orales.

Les décisions du Jury sont incontestables et ne sont susceptibles d'aucun recours. Le Jury demeure libre d'apporter toutes modifications aux résultats des délibérations en cas de manquement de l'un des candidats.

**8.5** Les candidats présélectionnés pour les épreuves orales et résidant, à titre permanent ou en raison de leurs études, en dehors de la région Île-de-France mais en France métropolitaine ou dans les pays limitrophes pourront obtenir le remboursement de certains frais engagés pour leur participation, sur présentation des justificatifs correspondants. Les frais éligibles au remboursement se limitent : (i) aux frais de transport aller-retour en train depuis leur lieu de résidence (tel que visé ci-dessus), et (ii) aux frais d'hébergement à l'hôtel la nuit précédant la journée des épreuves orales. Freshfields communiquera aux candidats concernés, avec leur convocation, les modalités précises de cette prise en charge, notamment les plafonds de remboursement, l'hôtel choisi pour l'hébergement et la procédure à suivre. Les candidats présélectionnés pour les épreuves orales seront également invités à participer à un dîner organisé et pris en charge par Freshfields la veille des épreuves orales. Aucun autre frais ou débours ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

## **9. Dotations**

**9.1** Les lauréats désignés par le Jury à l'issue des épreuves orales se verront récompensés comme suit :

(1) **Premier prix** : le premier prix consiste en (i) une dotation financière d'un montant de six mille euros et (ii) une offre de stage rémunéré de trois à six mois à temps plein au sein du cabinet Freshfields LLP à Paris ;

(2) **Deuxième prix** : le deuxième prix consiste en (i) une dotation financière d'un montant de quatre mille euros et (ii) une offre de stage rémunéré de trois à six mois à temps plein au sein du cabinet Freshfields LLP à Paris ; et

- (3) **Troisième prix** : le troisième prix consiste en (i) une dotation financière d'un montant de deux mille euros et (ii) une offre de stage rémunéré de trois à six mois à temps plein au sein du cabinet Freshfields LLP à Paris.

**9.2** En cas d'ex-aequo de plusieurs candidats pour un prix donné, la dotation financière correspondante pourra être multipliée ou divisée par le nombre de candidats ex-aequo sur décision souveraine du Jury.

## **10. Annonce des lauréats et remise des prix**

### **10.1 Annonce des lauréats**

- (1) Le Jury annoncera les lauréats à la fin de la journée des épreuves orales. Cette annonce sera également publiée sur le site internet de Freshfields.
- (2) Les candidats autorisent par avance et sans réserve Freshfields à communiquer l'annonce des résultats du Concours (en ce compris les noms et prénoms des lauréats) sur tous supports de communication utilisés par Freshfields tels que, de manière non limitative, le site Internet de Freshfields, les réseaux sociaux, les brochures ou les communiqués de presse.

### **10.2 Dotations financières**

- (1) Les dotations financières seront versées en euros par virement bancaire sur un compte bancaire dont le lauréat est le titulaire dans la zone euro.
- (2) Il revient au lauréat de fournir les documents nécessaires à la réalisation de ce virement, notamment son relevé d'identité bancaire (RIB), dans un délai de quinze jours à compter de la proclamation des résultats des épreuves finales.

### **10.3 Stage**

- (1) Le stage offert à chaque lauréat d'une durée de trois à six mois devra impérativement être effectué à temps plein entre le 1<sup>er</sup> juillet 2027 et le 30 juin 2029 et demeure sous réserve des disponibilités au cours de cette période de l'équipe choisie par le lauréat, ainsi que de la formalisation d'une convention de stage entre Freshfields, le lauréat et l'établissement auprès duquel celui-ci est inscrit. La responsabilité de Freshfields ne peut être engagée dans le cas où le stage ne pourrait être effectivement pourvu (par exemple, en cas d'indisponibilité du lauréat ou de l'impossibilité de signer une convention de stage pour la période concernée).
- (2) La demande de stage devra être formulée par le lauréat dans un délai d'un an à compter de la proclamation des résultats des épreuves finales et, dans le cas d'un stage démarrant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2027 et le 1<sup>er</sup> octobre 2027, avant le 31 janvier 2027.

- (3) L'indemnité de stage mensuelle sera déterminée conformément à la législation applicable et aux pratiques du cabinet en fonction du niveau d'études et de l'expérience du lauréat.
- (4) En aucun cas les lauréats ne pourront solliciter l'échange du stage qui leur est offert en dotation du Concours contre un équivalent quel qu'il soit.

**10.4** Les récompenses sont personnelles, nominatives et incessibles.

## **11. Données personnelles, image et utilisation des contributions**

### **11.1 *Traitement des données à caractère personnel***

Les données à caractère personnel communiquées par les candidats dans le cadre du Concours, dont notamment l'identité et les coordonnées des candidats, ainsi que toute information figurant dans leur curriculum vitae (les « **Données** ») sont collectées et traitées par Freshfields, en sa qualité de responsable de traitement.

Les Données sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (**RGPD**) et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée de temps à autre.

Les candidats reconnaissent que ces Données sont nécessaires à l'organisation et la gestion du Concours ainsi qu'à l'exécution du présent règlement et autorisent Freshfields à les utiliser à ces fins. Les finalités du traitement sont notamment les suivantes :

- (1) gérer les inscriptions et vérifier l'éligibilité des candidatures ;
- (2) organiser le processus de sélection et les épreuves ;
- (3) communiquer avec les candidats tout au long du Concours ;
- (4) assurer la remise des dotations aux lauréats ; et
- (5) proposer aux candidats des opportunités de recrutement au sein du cabinet Freshfields LLP ou d'autres opportunités qui pourraient être proposées par les partenaires du Concours.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime de Freshfields de gérer les candidatures, d'organiser le Concours et d'identifier de potentielles opportunités de recrutement.

Les Données seront conservées pour une durée maximale de deux années en base active, afin de recontacter les candidats pour de nouvelles opportunités professionnelles le cas échéant, et de cinq années en base intermédiaire, à des fins probatoires, après la fin du concours. Au-delà de cette période, celles-ci seront supprimées. Les Données seront conservées sous forme électronique dans les serveurs sécurisés de Freshfields aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (ce dernier bénéficie depuis le 28 juin 2021 d'une décision d'adéquation de la Commission européenne de sorte que ce pays est considéré comme garantissant un niveau de protection des

données personnelles substantiellement équivalent à celui de l'Union européenne).

Les Données pourront être partagées en interne uniquement avec les personnes habilitées pour en connaître, telles que les organisateurs du concours, le département des ressources humaines et les avocats de Freshfields à Paris participant à la sélection des candidats dans le cadre du Concours.

Elles ne seront transmises à aucune entité tierce à Freshfields, à l'exception de nos sous-traitants tels que les prestataires de services informatiques qui conservent les Données en notre nom et les membres du Jury, le cas échéant.

Freshfields ne procédera à aucune prise de décision automatisée, y compris de profilage, sur la base des Données.

Conformément à la législation en vigueur, les candidats peuvent solliciter l'accès, la rectification ou l'effacement des données personnelles les concernant, ainsi que la limitation et l'opposition au traitement de leurs données, sous réserve des éventuelles limitations prévues par le RGPD. Ils peuvent également décider du sort de leurs données personnelles après leur décès.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs Données, les candidats peuvent contacter l'adresse électronique suivante : [\\$ParisRH@freshfields.com](mailto:$ParisRH@freshfields.com).

Les candidats peuvent également contacter le délégué à la protection des données de Freshfields dont les coordonnées se trouvent ci-dessous :

Global Data Protection Officer (Legal Department)  
Freshfields Bruckhaus Deringer LLP  
100 Bishopsgate, London EC2P 2SR, Royaume-Uni  
Téléphone : +44 20 7716 4000  
Courriel : [dataprivacy@freshfields.com](mailto:dataprivacy@freshfields.com)

S'ils estiment, après nous avoir contactés, que leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, 75007 Paris, France.

## **11.2 Droit à l'image**

Une notice sera remise aux candidats présélectionnés pour les épreuves orales afin de recueillir, le cas échéant, leur consentement à la capture, la reproduction, l'exploitation, l'adaptation ou la diffusion, à titre gratuit, de leur image par Freshfields – que ce soit au moyen de photographies ou d'enregistrements audiovisuels les représentant – à des fins de promotion du Concours et de l'image de Freshfields.

### **11.3 Utilisation des contributions**

En soumettant leur Commentaire Écrit dans le cadre du Concours, les candidats cèdent à Freshfields, à titre non exclusif et gratuit, sans réserve, pour le monde entier et pour une durée de cinq ans à compter de la date de clôture des inscriptions au Concours, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur contribution, en tout ou en partie, et ce, sur tous supports de communication matériels et immatériels, internes et externes. Les participants au Concours autorisent en outre expressément Freshfields, en cas d'utilisation d'une contribution, à mentionner leurs noms et prénoms.

## **12. Limitations de responsabilité de Freshfields**

- 12.1** Freshfields ne saurait être tenu responsable ni de la non-attribution des récompenses pour des raisons indépendantes de sa volonté, telles que la communication de coordonnées erronées par un lauréat, ni de l'utilisation des récompenses par les lauréats.
- 12.2** Freshfields se réserve le droit d'écourter ou de proroger les délais, de modifier (y compris de modifier la composition du Jury) ou d'annuler le Concours à tout moment et pour quelque raison que ce soit (par exemple, en cas d'événement indépendant de sa volonté ou pour assurer l'équité et l'intégrité du Concours). Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucune indemnité ne pourra être réclamée.
- 12.3** Freshfields ne saurait être tenu responsable d'aucun dommage que ce soit en lien avec le Concours.

## **13. Responsabilité des candidats**

### **13.1 Intégrité et Loyauté**

- (1) Les candidats s'engagent à participer au Concours de manière loyale, à respecter l'ensemble des stipulations du présent règlement, et à ne pas mettre en œuvre ou chercher à mettre en œuvre, directement ou indirectement, tout acte qui ne serait pas strictement conforme aux principes et aux règles du Concours.
- (2) Freshfields se réserve le droit de disqualifier, à tout moment du Concours, tout candidat qui en altère le fonctionnement ou le bon déroulement, qui n'en respecte pas les règles, qui ne fournirait pas les documents nécessaires pour justifier de la validité de sa participation, ne se présenterait pas aux épreuves orales, ou qui tenterait de frauder. Freshfields pourra également engager des actions à l'encontre de quiconque aurait commis une fraude ou un abus.
- (3) Freshfields se réserve le droit de remplacer ou de ne pas remplacer un candidat disqualifié pour quelque motif que ce soit.

### **13.2 Validité des Informations**

Les participants garantissent que toutes informations et tous documents transmis par eux dans le cadre de leur participation sont valides, sincères et exacts. Toute communication d'informations fausses, inexactes, erronées ou incomplètes par un candidat entraînera la nullité de sa participation.

Si une telle irrégularité était découverte après la désignation des lauréats, le candidat concerné perdrait sa qualité de lauréat et serait tenu de restituer l'intégralité de la dotation perçue, sans préjudice de toute action que Freshfields pourrait tenter à son encontre ainsi que de tout retrait de l'offre de stage ou annulation de la convention de stage.

### **13.3 Originalité et Propriété Intellectuelle**

Chaque candidat garantit que toute contribution de sa part, dont notamment son Commentaire Écrit, est une œuvre personnelle, originale et inédite, ne comportant aucun emprunt à des œuvres de tiers qui serait susceptible d'enfreindre des droits de propriété intellectuelle. Freshfields se réserve le droit de procéder à une analyse des contributions (notamment en ayant recours à des logiciels ou à l'intelligence artificielle) pour en vérifier l'originalité.

En soumettant sa contribution, chaque candidat garantit Freshfields contre toutes réclamations, actions et recours qui pourraient être intentés par toute personne au titre d'une atteinte à des droits de propriété intellectuelle.

## **14. Consultation du règlement**

Le présent règlement peut être consulté dans son intégralité et à tout moment pendant la durée du Concours sur la page dédiée au Concours sur le site Internet de Freshfields. Une copie du règlement peut également être adressée, par courrier électronique, à toute personne qui en fait la demande avant la date de clôture du Concours, à l'adresse [prixfreshfields2026@freshfields.com](mailto:prixfreshfields2026@freshfields.com).

Freshfields se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera publié sur le site Internet de Freshfields. Ledit avenant entrera en vigueur dès sa mise en ligne.